



COMITÉ DÉPARTEMENTAL - MNLE-93

61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin
01 48 44 11 39
mnle-93@orange.fr - www.mnle93.fr
Facebook : MNLE-93

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2018

Le 10 mars 2018 les membres de l'association « Comité Départemental- MNLE 93 » se sont réunis en assemblée générale dans les locaux de la Maison de l'enfance, 63 rue Charles Auray à Pantin. La convocation a été adressée à chaque membre par Jean-Marie BATY, président de l'association.

Il a été établi un registre de présence, signé par chacun des participants lors de son arrivée à la réunion.

Cette assemblée est constituée de 36 membres présents ou représentés. Monsieur Jean-Marie Baty, président de l'association, ouvre la séance à 14h00. Après quelques mots de bienvenue, il est procédé à l'élection du bureau de l'assemblée : monsieur Jean-Marie Baty est désigné président de la séance et Danielle Amate secrétaire de séance, chargée de rédiger le procès-verbal. Les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum et l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le président met à disposition des participants le registre de présence et les pouvoirs qui lui ont été remis par les personnes désignées mandataires.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activité 2017 et approbation ; présentation du projet d'activité 2018 et approbation.
2. Présentation de la situation financière de l'association, quitus et approbation des comptes de l'exercice arrêté à la date du 31 décembre 2017 ; présentation du budget prévisionnel pour 2018 et approbation.
3. Approbation du montant de la cotisation annuelle : elle est proposée à 20 € et répartie à parts égales entre comités locaux ou départemental et le MNLE National-Réseau Homme & Nature.
4. Modification des statuts de l'association.
5. Renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sur les questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- **Résolution n°1** : Lecture du rapport d'activité de l'association pour l'année écoulée et du projet d'activité pour 2018 et approbation.
L'assemblée approuve le rapport d'activité de l'année 2017 et le projet d'activité 2018 à l'unanimité des voix.

- **Résolution n°2** : Présentation de la situation financière de l'association et approbation des comptes de l'exercice arrêté à la date du 31 décembre 2017 et présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 et approbation. L'assemblée approuve les comptes de l'association arrêtés au 31 décembre 2017 et donne quitus au conseil d'administration sortant, à l'unanimité des voix. L'assemblée approuve le projet d'activités pour l'année 2018 à l'unanimité des voix.
- **Résolution n°3** : Approbation du montant de la cotisation annuelle. L'assemblée approuve la proposition de maintenir le montant à 20 € de la cotisation annuelle et son mode de répartition à l'unanimité des voix.
- **Résolution n°4** : Modification des statuts de l'association. L'assemblée approuve la modification des statuts de l'association à l'unanimité des voix.
- **Résolution n° 5** : Renouvellement des membres du conseil d'administration. Les membres énumérés, ci-dessous, se sont portés candidats pour exercer des fonctions au sein du conseil d'administration :
Amate Danielle, Baty Jean-Marie, Baraglioli André, Boulay France, Cassius Josette, Cochain François, Dailly Bernard, Chaumard Yves, Desnoyers Laurent, Fromonteil Jacqueline, Guerin Paule, Laussucq Catherine, Loiseau Michel, Patry Maryse, Robert Dominique, Rouvellat Josceline, Sureau Franck, Tavet Michel, Touffu Michel, Viillard Francine, Wichegrod Elisabeth, Wigneswaran Vithursan.
Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au vote. L'assemblée approuve la nomination de ces membres au conseil d'administration à l'unanimité des voix.

A 16h30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Pantin le 10 mars 2018,

Le président de séance, Jean-Marie Baty

La secrétaire de séance, Danielle Amate